

# LIVRET D'ACCUEIL

FACE – Formation en Anglais dans le Calvados et ses Environs est un organisme de formation spécialisé en Anglais et actif depuis 2012. Les formations sont dispensées par une formatrice diplômée du TEFL (Teaching English as a Foreign Language – Enseignement de l'Anglais Langue Etrangère) obtenu au centre de formation TEFL Paris.



Les formations sont éligibles au CPF et peuvent donc être **financées** en partie par votre **Compte Personnel de Formation** ou votre **OPCO** (OPérateur de COmpétences).



Formations éligibles au CPF

# Sommaire

Généralités .....	3
Modalités d'accès : .....	3
Délais d'accès : .....	3
Accès aux personnes handicapées : .....	3
Déroulement de la formation : .....	3
Organigramme .....	4
Hébergement / Restauration / Transport / Rémunération : .....	4
Contact : .....	4
Règlement intérieur - Domicile .....	5
Article 1 - Objet et champ d'application du règlement .....	5
Article 2 – Règles d'hygiène et de sécurité .....	5
Article 3 – Discipline générale .....	5
Horaires de formation, absences, retards .....	5
Examen .....	5
Article 4 – Conformité des locaux .....	5
Matériel mis à disposition .....	6
Règlement intérieur - Entreprise .....	7
Article 1 - Objet et champ d'application du règlement .....	7
Article 2 – Règles d'hygiène et de sécurité .....	7
Article 3 – Discipline générale .....	7
Horaires de formation, absences, retards .....	7
Examen .....	7
Article 4 – Conformité des locaux .....	8
Matériel mis à disposition .....	8

# Généralités

## Modalités d'accès :

Les formations présentées dans ce catalogue sont des formations en face-à-face : les cours durent deux heures et se déroulent soit sur votre lieu de travail (avec accord de votre employeur), soit à votre domicile (nous contacter pour les secteurs géographiques). Elles sont éligibles au CPF (Compte Personnel de Formation) : la demande de formation doit donc être enregistrée via votre compte personnel sur le site : [www.moncompteformation.gouv.fr](http://www.moncompteformation.gouv.fr)

## Délais d'accès :

Les entrées en formation se font tout au long de l'année. Lorsque votre dossier a été validé sur le site [www.moncompteformation.gouv.fr](http://www.moncompteformation.gouv.fr), la formation peut débuter au plus tôt onze jours ouvrés après votre inscription (délai minimum légal) et selon les disponibilités de chaque partie.

## Accès aux personnes handicapées :

Les demandes de formation pour les personnes en situation de handicap sont étudiées au cas par cas afin de s'assurer au mieux de l'adéquation entre la demande et l'offre que nous pouvons vous apporter. Il est toutefois indispensable de satisfaire aux conditions ci-dessous :

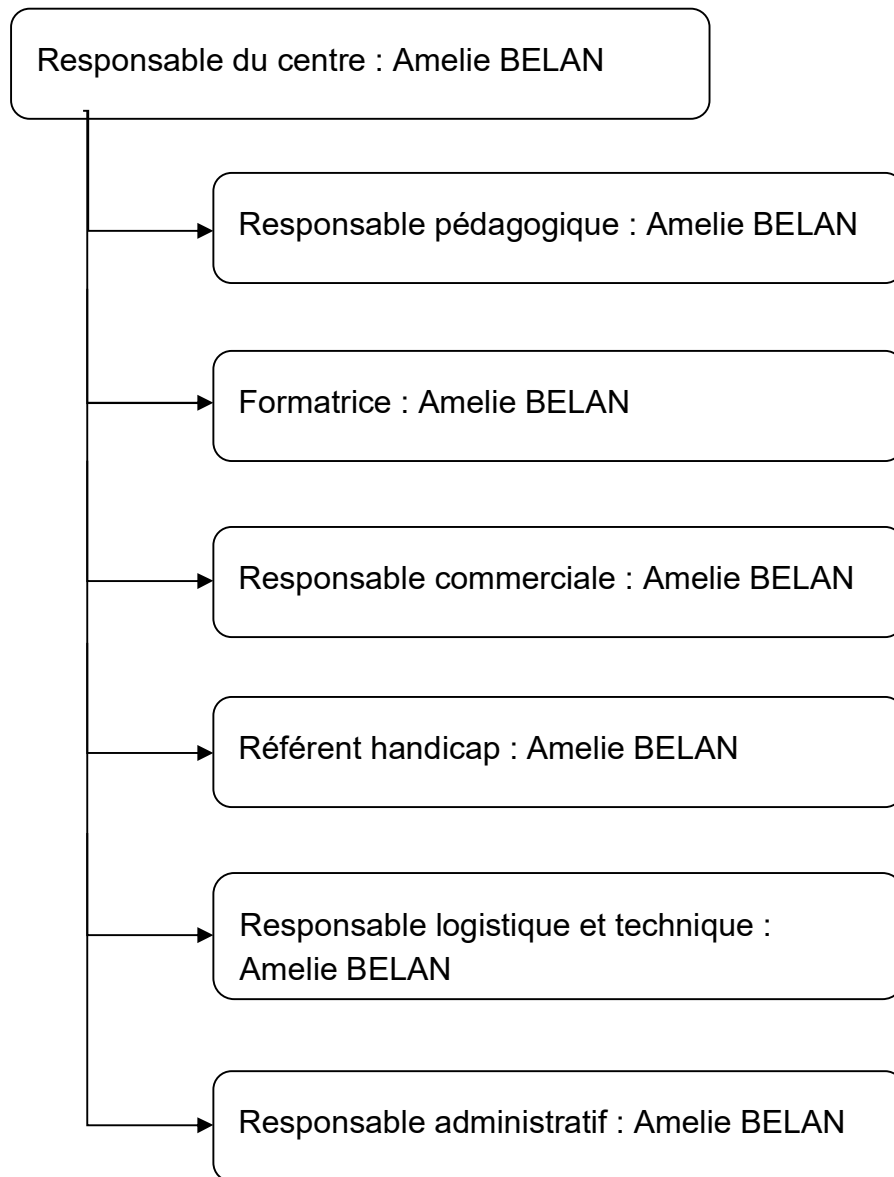
- Les locaux et équipements choisis par l'apprenant en situation de handicap lui sont adaptés.
- L'apprenant peut réaliser l'examen de fin de formation (examen en ligne, sur ordinateur, à réaliser en autonomie).

Veillez contacter Amelie BELAN (contact en bas de page) pour l'étude de votre demande.

## Déroulement de la formation :

Un entretien téléphonique ou un email permet de présenter et d'adapter les modalités de formation à chacun. D'une manière générale, une séance hebdomadaire de deux heures est souhaitable. Les cours peuvent se dérouler du lundi au vendredi, de 9h à 18h30, à domicile ou sur le lieu de travail, en présentiel et en individuel.

## Organigramme



### Hébergement / Restauration / Transport / Rémunération :

L'organisme de formation ne dispose pas d'hébergement ni de lieu de restauration. La formation se déroulant à domicile ou sur le lieu de travail, les coûts de transport ne sont pas considérés. La rémunération du salarié pendant sa formation se fait selon l'accord pris avec l'employeur.

### Contact :

Pour plus d'information ou pour toute autre demande, contactez Amelie BELAN.

# Règlement intérieur - Domicile

*Règlement intérieur d'un organisme de formation établi conformément aux articles L6352-3 et L6352-4 et R6352-1 à R6352-15 du Code du travail*

## Article 1 - Objet et champ d'application du règlement

Le présent règlement s'applique à toutes les personnes participant à une action de formation. Un exemplaire est remis à chaque stagiaire. Le règlement définit les règles d'hygiène et de sécurité et les règles générales relatives à la discipline. Toute personne doit respecter les termes du présent règlement durant toute la durée de l'action de formation.

## Article 2 – Règles d'hygiène et de sécurité

Les cours se déroulant au domicile du stagiaire, les règles qui s'appliquent sont celles du bon sens. Ainsi, le stagiaire doit veiller à sa sécurité personnelle et à celles des autres.

- En cas d'alerte incendie, le stagiaire doit cesser toute activité de formation et évacuer les lieux. Tout stagiaire témoin d'un début d'incendie doit immédiatement appeler les secours en composant le 18 à partir d'un téléphone fixe ou le 112 à partir d'un téléphone portable
- La consommation de drogue ou de boissons alcoolisées pendant la formation est formellement interdite. Il est également interdit aux stagiaires de se présenter aux cours en état d'ivresse ou sous l'emprise de drogue.

## Article 3 – Discipline générale

### Horaires de formation, absences, retards

Le stagiaire doit se conformer aux horaires établis au préalable via le planning prévisionnel. En cas d'absence ou de retard, le stagiaire doit avertir l'organisme de formation au moins 24 heures à l'avance. Dans le cas contraire, le cours prévu sera considéré comme dû.

### Examen

Dans le cadre du CPF, la formation est sanctionnée par un examen officiel. Le stagiaire s'engage donc à se présenter à l'examen à la date et à l'heure préalablement fixées.

Si le test est passé en ligne, le stagiaire s'engage à se mettre en conformité avec les conditions exigées par l'organisme certificateur pour valider son passage de test de fin

de formation. Ces conditions peuvent évoluer à tout moment, selon les exigences de la Caisse des Dépôts et Consignations (gérant le CPF) et de l'organisme certificateur.

#### Article 4 – Conformité des locaux

##### Matériel mis à disposition

Afin que la formation se déroule dans de bonnes conditions, le stagiaire s'engage à mettre à disposition à chaque leçon :

- une salle dont la taille est appropriée au nombre de personnes présentes
- un bureau ou une table dont la taille est appropriée au nombre de personnes présentes
- une chaise par personne
- si dans le cadre du CPF, le test de fin de formation est passé en ligne : un ordinateur équipé d'une webcam et connecté à Internet pour le jour de l'examen.

Le stagiaire reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et l'accepter sans réserve.

Fait à ....., le .....

Nom – prénom : .....

Signature

# Règlement intérieur - Entreprise

*Règlement intérieur d'un organisme de formation établi conformément aux articles L6352-3 et L6352-4 et R6352-1 à R6352-15 du Code du travail*

## Article 1 - Objet et champ d'application du règlement

Le présent règlement s'applique à toutes les personnes participant à une action de formation. Un exemplaire est remis à chaque stagiaire. Le règlement définit les règles d'hygiène et de sécurité et les règles générales relatives à la discipline. Toute personne doit respecter les termes du présent règlement durant toute la durée de l'action de formation.

## Article 2 – Règles d'hygiène et de sécurité

Les cours se déroulant sur le lieu de travail, le règlement intérieur de l'entreprise s'applique également aux actions de formation.

## Article 3 – Discipline générale

### Horaires de formation, absences, retards

Les stagiaires doivent se conformer aux horaires établis au préalable via le planning prévisionnel. En cas d'absence ou de retard, les stagiaires doivent avertir l'organisme de formation au moins 24 heures à l'avance. Dans le cas contraire, le cours planifié sera considéré comme dû.

### Examen

Dans le cadre du CPF, la formation est sanctionnée par un examen officiel. Les stagiaires s'engagent donc à se présenter à l'examen à la date et à l'heure préalablement fixées.

Si le test est passé en ligne, le stagiaire s'engage à se mettre en conformité avec les conditions exigées par l'organisme certificateur pour valider son passage de test de fin de formation. Ces conditions peuvent évoluer à tout moment, selon les exigences de la Caisse des Dépôts et Consignations (gérant le CPF) et de l'organisme certificateur.

## Article 4 – Conformité des locaux

### Matériel mis à disposition

Afin que la formation se déroule dans de bonnes conditions, le stagiaire s'assure que le matériel suivant est à disposition à chaque leçon :

- une salle dont la taille est appropriée au nombre de personnes présentes
- un bureau ou une table dont la taille est appropriée au nombre de personnes présentes
- une chaise par personne
- si dans le cadre du CPF, le test de fin de formation est passé en ligne : un ordinateur équipé d'une webcam et connecté à Internet pour le jour de l'examen.

Le stagiaire reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et l'accepter sans réserve.

Fait à ....., le .....

Nom – prénom : .....

Signature